

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	50 (1977)
Heft:	7-8
Artikel:	A propos de la Granette-Praz-Séchaud : quelques réflexions de l'architecture sur le logement
Autor:	Décoppet, Aline
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-127993

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A propos de la Granette – Praz-Séchaud

Quelques réflexions de l'architecte sur le logement

21

De 1956 à aujourd'hui, j'ai passé d'une architecture dite fonctionnelle — alors indiscutée, à l'école comme ailleurs — à ce qu'Anne Mancelle appelle «des maisons au charme provençal et jardins», pour reprendre les titres de «24 Heures», en septembre 1975.

Autrement dit, partant de IPLM — immeubles préfabriqués à loyers modestes — étudiés dès 1956, architecture raisonnée nettement influencée par les idées de Le Corbusier — et de surplus d'un degré de technicité élevé — j'aboutis à l'ensemble de Granette—Praz-Séchaud, d'image libre, où le graphisme un peu hasardeux résulte de bâtiments d'exécution traditionnelle.

Ce chemin suivi, n'est-ce pas un recul, du point de vue de l'architecte, purement parlant ?

Que reste-t-il de tout ce qui a été dit sur la beauté de la rigueur ? Est-ce une manière de nier le progrès ? J'ose affirmer le contraire, au risque d'être ambigu. A mon avis, il suffit de reconnaître l'entêtement des faits pour résumer en quelques lignes la philosophie du cas :

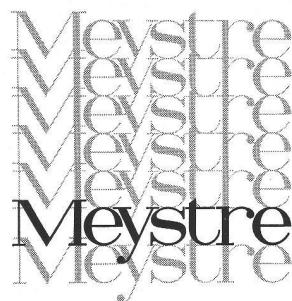
1) la réalisation de l'habitat humain n'est pas, ne peut pas être, ne sera jamais (comme pour la voiture) l'application simple ou complexe de théories ou de calculs (il y a ici présence sous-jacente d'une théorie de la pratique, d'essence artisanale);

2) l'architecture-pour-esthète (il y en a un peu dans chaque homme) doit absolument céder le pas, dans l'habitation, au service dû à l'usager, dont la personnalité doit être sauvegardée (relevons ici que l'homme passe chez lui entre le tiers et la moitié de son temps, endroit le meilleur pour vivre, s'épanouir, se reposer, recharger sa capacité individuelle).

Si l'on se réfère aux dispositions du logement, voici comment des architectes anglais s'exprimaient en 1974¹:

1. Les chambres et les espaces à l'intérieur du logement devraient autant que possible éviter les extrêmes quant à la grandeur.
2. Les chambres devraient être neutres en ce qui concerne la forme (volumes simples).
3. Les portes et les fenêtres devraient autant que possible être placées de telle façon que la pièce puisse être utilisée pour des usages variés.
4. Eviter les lampes centrales et autres contraintes matérielles du point de vue de l'espace.

¹ Building Systems Development London, Progressive Architecture, 11, 1974.



Papiers peints
Revêtements muraux

Lausanne Berne Biel Sion
(021) 20 51 31 (031) 22 85 52 (032) 22 38 45 (027) 23 25 55

Menuiserie F. Ducommun

Agencements de magasins
Menuiserie pour bâtiments et villas

Lausanne
Avenue de Tivoli 14
Tél. (021) 23 95 90

Fabrique d'ascenseurs et monte-charge

Sabiem

A. Born & Cie

Transformations – réparations et entretien

Bureau de vente : 2, route des Jeunes,
1227 Carouge – Tél. 022/42 81 07 – 33 47 00

Roger Gremper

Installations sanitaires
Ferblanterie
Couverture
Entretien

Couvreur
Maître ferblantier
Appareilleur diplômé

Succ. d'Albert Gremper, maison fondée en 1934
38, av. d'Echallens, 1004 Lausanne, tél. 24 67 23

Crédit Foncier Vaudois

Caisse d'épargne cantonale vaudoise

Une formule d'avenir pour les personnes de moins de 60 ans: notre

COMPTE 3^e PILIER

Taux actuel: 5 %

Renseignez-vous au siège
tél. (021) 20 60 11
ou dans l'une de nos 44 agences.

22

Boire et manger font partie des plus belles choses de la vie. Cela mérite bien la plus belle cuisine du monde!



cuisines bains sanitaires

TROESCH + CIE AG/SA

Lausanne, 9, rue Caroline	021 20 58 61
Sierre, 44-46, route de Sion	027 55 37 51
Köniz/Berne, Sägemattstrasse 1	031 53 77 11
Zurich, Ausstellungsstrasse 80	01 42 78 00
Bâle, Dreispitzstrasse 20	061 35 47 55
Thoune, Frutigenstrasse 24 B	033 23 24 25
Arbedo, Via del Carmagnola	092 29 01 31
Olten, Aarburgerstrasse 103	062 22 51 51

5. Eviter l'expression des fonctions de la chambre par rapport à la paroi extérieure, comme par exemple une extrême diversité de grandeur de fenêtres ou des balcons uniquement à la chambre de séjour.

6. La forme du plan devrait permettre différentes distributions de fonctions aux chambres, et une variété de possibilités de zones.

7. Un réduit devrait être compris, ou les cuisines ou les salles de bains devraient être assez grandes pour loger l'équipement et les appareils domestiques.

8. Les systèmes de canalisations et de tuyaux doivent être facilement accessibles et ne doivent pas être intégrés aux matériaux de base du bâtiment.

9. Aucun équipement, placard ou meubles ne devraient être encastrés dans le bâtiment, bien qu'ils puissent être fournis comme faisant partie du contrat de construction.

10. La forme du plan devrait permettre une variété de communications entre les pièces.

11. L'espace de circulation dans le logement devrait être traité autant que possible comme une pièce entre les pièces et pas seulement comme un moyen d'accès.

12. Une chambre de réserve devrait être prévue, si possible, pour être utilisée comme deuxième chambre de séjour, chambre d'amis, cabinet de travail, loisirs, bureau, etc.

13. La forme de la construction devrait mettre l'accent sur la possibilité de modification pour des frais minimums.

14. Une grande variété d'utilisations alternatives des espaces doit être possible à un prix minimum.

Ce qui me plaît, en qualité d'Helvète lent et réfléchi, ce n'est pas d'avoir satisfait à toutes ces remarques — on n'arrive pas du premier coup — mais qu'en 1969, au départ des programmes de Cossonay-Penthalaz et Granette—Praz-Séchaud, nous — c'est-à-dire l'équipe responsable — avions senti le problème de la même manière.

L'évolution se reconnaît aussi à quelques chiffres (se référer aux fiches remises):

— ainsi, le volume bâti par unité-logement:

Ancien-Stand, 350 m³ SIA

programme de 3 1/2 et 4 1/2 pièces principalement, grandes loggias à l'ouest;

En Publiaz, Renens, 323 m³

davantage de petits appartements, et volume loggias diminué;

Granette—Praz-Séchaud, 387 m³

en moyenne pour un programme plus différencié, les bâtiments composés de 3 1/2 et 4 1/2 pièces atteignant la moyenne partielle de 432 m³;

— ou encore la surface brute au logement (logement plus 1/2 loggia, sans le sous-sol et les rez libres)

	En Publiaz	Cossonay— Renens	Granette— Penthalaz	Praz-Séchaud
4 1/2 pièces	111 m ²	118 m ²	128 m ²	
3 1/2 pièces	92 m ²	104 m ²	120 m ²	
moyenne				
résultante	102 m ²	111 m ²	124 m ²	

**Association suisse
pour le Plan d'aménagement national
(ASPLAN)**

**Congrès
Les espaces verts
en site urbain**

23

Remarque finale concernant les coûts: les réalisations Ancien-Stand, En Publiaz et Granette—Praz-Séchaud satisfont tous les plafonds officiels de prix correspondant à l'époque de réalisation; en revanche, Cossenay—Panthalaz est plus coûteux, en raison de l'application du chauffage électrique intégré et de la diversité des types de plans, exigences propres au maître de l'ouvrage.

En guise de conclusion:

En résumé, ce que je retiendrais aujourd'hui, pour des logements vivables demain,

très succinctement, au niveau des buts:

- respecter les degrés de la privacité (le moindre degré dehors; le plus grand, la chambre individuelle);
- favoriser l'appropriation des espaces privés (ce qui ne découle pas de la liberté du plan);
- permettre le dosage des relations internes et avec l'extérieur (relations avec les voisins... entre l'homme et la femme... entre l'individu et la tribu familiale...)

au niveau des moyens:

- trouver une échelle architecturale
- garantir l'isolation phonique
- respecter une neutralité architecturale (à l'intérieur surtout)
- soigner le jeu des ouvertures sur l'extérieur.

Alin Décoppet
architecte FAS, SIA, dipl. EPFL
professeur EPFL

**Stand Eternit SA - PRO AQUA -
PRO VITA 77**

Du 14 au 18 août 1977
Stand 25, halle 336

Au Salon international de la protection du milieu vital 1977, Eternit SA ne présente pas, comme de coutume, une exposition matérielle de ses produits. Au sein d'un ensemble de tuyaux «ETERNIT» coupés, les domaines canalisations, alimentation et applications spéciales dans le génie civil sont illustrés par des diapositives en projection continue. Le visiteur intéressé aura ainsi la possibilité de recueillir une information objective sur le développement intensif des tuyaux «ETERNIT», en particulier sur ses qualités intrinsèques ainsi que sur une expérience confirmée au fil des ans.

Vendredi 9 septembre 1977

Kursaal Berne, Leuchtersaal
(Tramway N° 9, jusqu'à la station «Kursaal»)

Programme

9.15- 9.30	Discours de M. K. Furgler, président de la Confédération.
9.30-10.30	Comment le problème des espaces verts est-il réglé en site urbain ? — du point de vue des paysagistes privés (J. A. Seleger, ingénieur paysagiste-conseil BSG/SWB, Zurich); — du point de vue des jardiniers municipaux (A. Desarzens, chef du Service des parcs et promenades, Lausanne); — du point de vue des spécialistes de l'aménagement national, régional et local (Mme A. Ortis, architecte SIA, Laconnex GE).
10.30-1100	Comment la ville de Berne résout-elle ses problèmes ? (W. Liechti, jardinier municipal, Berne). Berne).
11.00-11.30	Pause.
11.30-11.50	Le maintien des surfaces vertes et libres et la verdure dans les zones construites (H. Aemisegger, suppléant du président du Tribunal cantonal, Schaffhouse).
11.50-12.40	Maintenez les surfaces vertes et libres, maintenez la verdure dans les villes et leurs faubourgs. — appel d'un parlementaire de la RFA (H. Gruhl, député au Bundestag, Bonn). — appel du président de la ville de Berne (R. Tschäppät).
13.00	Déjeuner.
15.00	Départ en car pour Elfenau. Visite de l'exposition des jardins de la municipalité sur le thème du vert dans les villes.